

Mon départ de la résidence

- **Préavis :**

Les contrats sont de 12 mois maximum. Tout départ en cours d'année doit être signalé au secrétariat de la résidence soit

- par mail : residence-dolet@crous-clermont.fr
- sur le site messervices.etudiant.gouv.fr

Le préavis de départ est d'un mois.

- Etat des lieux, restitution clé et badge :

Vous devez prendre rendez-vous auprès de l'accueil du bâtiment A pour votre état des lieux de départ. La remise des clés et badge se fera lors de ce dernier.

Si vous partez en dehors des plages horaires de rendez-vous d'état des lieux, la remise de clés et badge se fera auprès de l'accueil. Vous devrez signer une attestation autorisant alors le CROUS à procéder à l'état des lieux sans votre présence.

- **Protocole de nettoyage avant mon départ :**

Le protocole est disponible dans l'onglet « L'entretien de mon logement ».

- **Restitution de caution :**

Le dépôt de garantie vous sera rendu après remise des clés, dans un délai maximum de 2 mois.

En cas de dégradations, le montant de celles-ci sera facturé et déduit de la caution.

- **Suivi de courrier :**

N'oubliez pas de vider votre boîte aux lettres et de déclarer votre changement d'adresse à La Poste. Le CROUS ne fait pas de suivi de courrier après votre départ de la résidence.